

## Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers  
élus :

**15**

Conseillers  
en fonction :

**12**

Conseillers  
présents ou représentés :

**12**

**Séance du 10 février 2014**

Sous la présidence de M. HIPPI Alain, Maire  
Secrétaire de Séance : M. DUTT Hervé

Présents : HIPPI Alain, HAMMANN André, ROOS Armand, HOLLNER Jean Pierre, FORLER Caroline, DUTT Hervé. MAHLER Rémy, Éric BURGER, SCHMITT-ERBS Mireille, KOCH Nadine, GIRARDIN Pierre  
Pouvoir : JACQUEL-VOLKMAR Claire qui a donné pouvoir à ROOS Armand

### 1- Mise en accessibilité des établissements recevant du public aux personnes à mobilité réduite : assistance à maîtrise d'ouvrage

**Vu** les conclusions du rapport de la Société SOCOTEC chargée par délibération du 21 février 2013 d'établir les diagnostics d'accessibilités handicapés des différents bâtiments communaux dans le cadre de la Loi n°2005- 102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :**

- de charger Monsieur Jean-Marc SCHMITT, économiste du bâtiment, d'établir une étude et un devis estimatif des divers travaux à entreprendre aux différents bâtiments communaux pour se mettre en conformité.

VOTE :  
Pour : 10  
Contre :  
Abstention : 2

### 2- Achat d'un cadeau

Suite à la passation de commandement de la section des pompiers d'Alteckendorf – Ettendorf entre le major André HAMMANN et l'adjudant-chef Rémy MAHLER et pour le remercier pour toutes ces années de service, la commune d'Alteckendorf souhaite lui offrir un cadeau de départ.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :**

- d'offrir un cadeau d'une valeur de 150 € à Monsieur André HAMMANN

VOTE :  
Pour : unanimité  
Contre :  
Abstention :

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2014.

### **3- Mise en accessibilité des établissements recevant du public aux personnes à mobilité réduite**

Vu les conclusions du rapport de la société Socotec chargée par délibération du 21 février 2013 d'établir les diagnostics accessibilités handicapés des différents bâtiments communaux,

Ayant entendu l'exposé du Maire concernant la mise en accessibilités handicapés des différents bâtiments communaux,

Considérant que le projet répond à une obligation, dans le cadre de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

#### **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, :**

VOTE :  
Pour : 10  
Contre :  
Abstention : 2

- sollicite à cet effet une subvention de l'État au titre de la DETR,
  - autorise le Maire à signer toutes les pièces administratives
-